



## ENTREMONT LE VIEUX

### Le conseil municipal vous informe ... n°13 Avril 2017

#### Le mot du maire

Nous sommes dans la période de vote des budgets communaux et intercommunaux pour l'année 2017. Les choix retenus ont une incidence directe sur la fiscalité locale (taxe habitation-foncier bâti et foncier non bâti). Alors que les collectivités voient certaines recettes diminuées (dotations) nous devons maîtriser nos dépenses de fonctionnement afin de pouvoir réaliser les investissements indispensables pour l'avenir de notre territoire. Pour l'année 2017 le choix a été fait pour la commune de ne pas augmenter les taux d'imposition qui resteront donc identiques à ceux de 2016.

Cependant la commune doit continuer à investir :

- Les travaux de restructuration de l'auberge et de mise aux normes du bâtiment seront terminés au mois de mai.
- Le système de chauffage du musée et du bâtiment communal sera réalisé à partir d'une chaufferie au bois granulé.
- L'isolation complète de la toiture de ce bâtiment est programmée ainsi que l'aménagement d'une partie des combles en bureaux.
- La commune a renouvelé le matériel nécessaire au déneigement avec l'acquisition d'un chargeur.

D'autres programmes sont également inscrits au budget : acquisitions foncières - voirie - étude aménagement du village de la Plagne - travaux forestiers - éclairage public - jeux pour les enfants sur la base de loisirs.

Ces différents programmes d'investissements bénéficient de subventions (Etat - Région - Département) mais pour faire face à l'autofinancement communal nous devons également emprunter avec aujourd'hui l'opportunité de taux d'intérêt très bas. Certains investissements sont aussi générateurs de recettes pour la commune (loyers).

La commune souhaite également optimiser l'utilisation de ses locaux. Ainsi au rez de chaussée du bâtiment OPAC des travaux d'aménagement, réalisés en grande partie par les employés communaux, permettent de louer le local.

En ce qui concerne l'intercommunalité, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est investie de compétences importantes : urbanisme (PLUi) - enfance jeunesse - agriculture - développement économique (zones industrielles et commerciales) - tourisme (ski-alpin et office de tourisme intercommunal) - haut débit - déchets.

Afin de stabiliser les finances de la communauté une augmentation de la fiscalité a été votée. Cette augmentation doit cependant être relativisée car les taux d'imposition de la Communauté de Communes restent faibles comparés à d'autres intercommunalités. A titre d'exemple le taux de la taxe d'habitation passe de 2,06% à 2,16% ce qui représente une augmentation moyenne de l'ordre de 4 € pour une maison.

La maîtrise des finances de nos collectivités nous obligera à rechercher sans cesse les moyens les plus adaptés pour rendre le meilleur service à nos concitoyens au moindre coût.

Nous vous rappelons que nous sommes toujours à votre disposition pour vous apporter les compléments d'informations que vous souhaiteriez.

Le Maire,  
Jean-Paul Claret

#### Sommaire

Le mot du Maire .....	p.1
Budget primitif 2017.....	p.2
Taux d'imposition 2017.....	p.2
Les travaux en 2017.....	p.3
Réunions publiques PADD du PLUi.....	p.3
Brûlage à l'air libre des végétaux verts.....	p.3
Les bassins de la commune.....	p.4
MOC : bilan de l'année 2016.....	p.4
L'actualité du MOC d'avril à juin 2017.....	p.5
Recensement citoyen.....	p.5
Délivrance des cartes d'identité.....	p.6
Inscriptions à l'école.....	p.6
Transports scolaires.....	p.6
Offre d'emploi.....	p.6
Agenda.....	p.6

#### Mairie d'Entremont le Vieux

Epernay  
73670 Entremont le Vieux

Téléphone : 04 79 65 82 48

Télécopie : 04 79 65 86 67

Messagerie :

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

Site internet :

www.entremont-le-vieux.com

## BUDGET PRIMITIF 2017 (voté au conseil municipal du 12 avril 2017)

### Budget Communal :

#### Section de fonctionnement

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
Charges à caractère général	294 000,00 €	35,55%	Atténuations de charges	5 000,00 €	0,60%
Charges de personnel	320 000,00 €	38,69%	Produits des services	131 800,00 €	15,94%
Atténuation de produits	32 000,00 €	3,87%	Impôts et taxes	340 000,00 €	41,11%
Autres charges gestion courante	66 400,00 €	8,03%	Dotations et participations	237 469,00 €	28,71%
Charges financières	14 000,00 €	1,69%	Produits de gestion courante	35 240,00 €	4,26%
Charges exceptionnelles	10,00 €	0,00%	Résultat reporté	77 532,00 €	9,37%
Virement section investissement	50 000,00 €	6,05%			
Dépenses imprévues de fonctionnement	50 631,00 €	6,12%			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>827 041,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>827 041,00 €</b>	<b>100,00%</b>

#### Section d'investissement

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
Dépenses d'équipement	576 764,00 €	58,88%	Subvention	234 507,00 €	23,94%
Charges financières (emprunt)	23 243,00 €	2,37%	Emprunt	292 000,00 €	29,81%
Reste à réaliser	379 475,00 €	38,74%	Fonds de réserve (FCTVA, TLE)	23 500,00 €	2,40%
			Excédent de fonctionnement reporté 2016	131 806,00 €	13,46%
			Reste à réaliser	247 669,00 €	25,29%
			Virement section fonctionnement	50 000,00 €	5,10%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>979 482,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>979 482,00 €</b>	<b>100,00%</b>

### Budget Assainissement :

#### Section de fonctionnement

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
Charges exceptionnelles	500,00 €	0,76%	Résultat reporté 2016		0,00%
Charges à caractère général	8 534,00 €	12,95%	Produits des services	50 000,00 €	75,87%
Charges de personnel	6 358,00 €	9,65%	Amortissement des subventions	12 600,00 €	19,12%
Atténuation de produits	3 000,00 €	4,55%	Subventions d'exploitation	3 300,00 €	5,01%
Amortissement des biens	37 100,00 €	56,30%			
Charges financières	2 700,00 €	4,10%			
Charges gestion courante	500,00 €	0,76%			
Déficit reporté 2016	7 208,00 €	10,94%			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>65 900,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>65 900,00 €</b>	<b>100,00%</b>

#### Section d'investissement

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
Dépenses d'équipement	80 000,00 €	79,64%	Excédent d'investissement reporté 2016	149 958,00 €	80,17%
Charges financières	7 858,00 €	7,82%	Amortissement des biens	37 100,00 €	19,83%
Amortissement des subventions	12 600,00 €	12,54%			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>100 458,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>187 058,00 €</b>	<b>100,00%</b>

### Taux d'imposition 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal du mercredi 12 avril 2017 a décidé de ne pas augmenter la part communale des différentes taxes. Les taux d'imposition pour l'année 2017 s'établissent comme suit :

Taxe habitation :	19,19 %
Taxe foncier bâti :	20,10 %
Taxe foncier non bâti :	144,01 %

## Les travaux en 2017

### Auberge et salle polyvalente :

- Mise en conformité pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite du complexe immobilier communal de l'auberge et de la salle polyvalente

- Aménagement de l'auberge : salle du restaurant, cuisine, locaux vestiaires et sanitaires

**Ouverture de l'auberge le 2 mai 2017**

- Réfection de la salle polyvalente

### Sanitaires publics :

- Mise en accessibilité des sanitaires publics situés sur les parkings du camping et de la mairie

### Cheminement piéton :

- Création d'un cheminement piéton le long de la RD7 entre l'auberge et la coopérative

### Bâtiment communal en face de la coopérative laitière :

- Création d'une chaufferie bois dans le garage accolé au bâtiment en vue d'alimenter un réseau local de chaleur (bâtiment et musée)

- Isolation thermique de la toiture du bâtiment

- Aménagement intérieur de bureaux à l'étage

### Zone de loisirs :

- Création d'une aire de jeux pour les enfants



## Réunions publiques PADD du PLUi

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse organise des séances d'exposition et d'échanges, afin de vous présenter et expliquer le Plan d'Aménagement et Développement Durables du PLUi valant SCOT.

Pour débattre sur le sujet, rendez vous le :

**Judi 18 mai à 20 H** – Miribel les Echelles – Salle Priola

**Samedi 20 mai à 10 H** – Saint Laurent du Pont – Maison des associations

**Lundi 22 mai à 20 H** – Saint Thibaud de Couz – Salle polyvalente

**Lundi 29 mai à 20 H** – Saint Pierre de Chartreuse – Salle hors sac

*Pour plus d'informations sur la démarche :*

Contactez le service urbanisme de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse par mail à [f.pellet@cc-coeurdechartreuse.fr](mailto:f.pellet@cc-coeurdechartreuse.fr) ou par téléphone au **04 76 66 65 37**.



## Brûlage à l'air libre des végétaux verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts (éléments issus de la tonte de pelouse, taille des haies et arbustes, feuilles et aiguilles mortes, résidus d'élagage, etc...) est interdit sur l'ensemble du département de la Savoie. L'**arrêté préfectoral 2017-048 pris le 22 février 2017** pour le département de la Savoie rappelle ce principe général d'interdiction de brûlage en application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental (RSD) en précisant que des dérogations pour des situations précises pourront être examinées.

Cette interdiction de brûlage de déchets verts concerne les particuliers, collectivités locales et professionnels des espaces verts (paysagistes). Le non-respect de cette interdiction est passible d'une contravention de troisième classe (450 euros).

En effet, outre la gêne occasionnée pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air en émettant bon nombre de polluants : particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes.

Pour exemple, brûler à l'air libre 50 kg de végétaux verts dégage autant de particules nocives que 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul ou près de 6 000 km parcourus par une voiture diesel récente.

Des solutions alternatives au brûlage telles que le compostage, le broyage, le paillage ou le dépôt en déchetterie sont des solutions plus respectueuses de l'environnement.

## Les bassins de la commune

Des compteurs ont été posés par le SIAEP en 2016 sur tous les bassins de la commune. Les consommations d'eau et les abonnements seront facturés à la commune.

Afin de limiter la consommation d'eau, des pastilles ont été installées par la commune sur tous les compteurs.

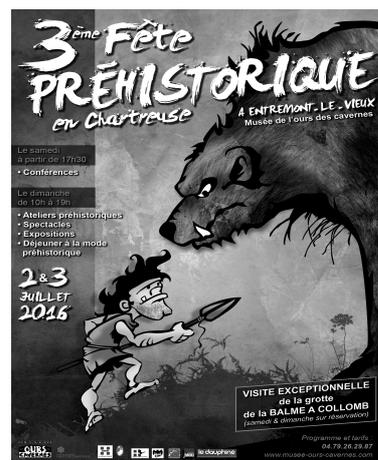
La fermeture des bassins cet hiver n'était pas définitive. Ils devraient de nouveau être ouverts au printemps 2017.



## Musée de l'ours des cavernes : bilan de l'année 2016

Avec ses 15048 visiteurs, le Musée de l'ours des cavernes est le cinquième site culturel payant le plus visité de Savoie en 2016 (chiffres clés publiés par Savoie Mont Blanc Tourisme). Le jeune public représente 40% de la fréquentation du Musée de l'ours des cavernes. Les scolaires ont représenté 13% de la fréquentation 2016.

Le musée a proposé la troisième édition de sa fête préhistorique les 2 et 3 juillet 2016. À cette occasion, le musée a accueilli 1160 visiteurs, soit la meilleure fréquentation depuis la création de cet événement en 2008. Le public s'est réparti sur une ou plusieurs activités : visite de la grotte de la Balme à Collomb, conférences, spectacles, ateliers préhistoriques et déjeuner préhistorique. Cette fête est organisée tous les quatre ans. Elle a bénéficié du soutien financier du Conseil Départemental de la Savoie et du Parc Naturel Régional de Chartreuse et du soutien technique de nombreux partenaires culturels et scientifiques ainsi que des habitants. Par l'organisation de cet événement, le Musée de l'ours des cavernes vise à la valorisation et au partage d'un patrimoine paléontologique exceptionnel.



La sculpture de l'ours, signée Thierry Martenon, est actuellement prêtée au Muséum national d'histoire naturelle de Paris. La sculpture est installée, du 12 octobre 2016 au 19 juin 2017, sur le parvis de la Grande Galerie de l'Evolution du Jardin des Plantes. Objet d'appel de l'exposition temporaire « Espèces d'OURS ! », la sculpture vise à éveiller la curiosité des visiteurs et à les inciter à visiter l'exposition.

Suite au succès de l'exposition « La Préhistoire expliquée aux enfants » prêtée par le Musée de Préhistoire de Solutré, celle-ci a été prolongée jusqu'au 2 novembre 2016. Puis le Musée de l'ours des cavernes a proposé l'exposition « Les Paysages des Entremonts » du 18 décembre 2016 au 5 mars 2017. Une invitation à découvrir les paysages des Entremonts à travers une exposition de cartes postales et de photographies prêtées par l'association Mémoire des Entremonts.



*Pascale Giraud*

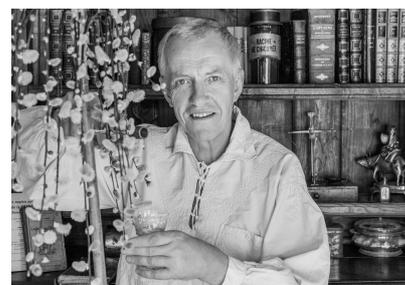
Le musée a participé aux différentes manifestations nationales comme « La Nuit Européenne des Musées » avec une conférence de Gérard Martenon sur « Les villages perchés des Entremonts » (21 mai), « Les Journées Européennes du Patrimoine » (17 et 18 septembre) et « La Fête de la Science » avec une conférence de Patrick Gardet sur la Réserve Naturelle (9 octobre). Le musée a accueilli des spectacles tout au long de l'année. Ainsi, la conteuse Marie-Noëlle Le Ferrand est venue à deux reprises régaler le public de ses histoires savoureuses. Le musée a diffusé deux films d'animation, « La prophétie des grenouilles » et « Neige et les arbres magiques ». Enfin, la comédienne Pascale Diseur a proposé le spectacle « L'ours perché » le 10 août, et la musicienne Pascale Giraud a donné un concert de violoncelle exceptionnel le 17 août.

**Spectacle « Le jardin qui roule », par Yves Yger, herboriste, comédien et raconteur de plantes**

**Vendredi 28 avril 2017 à 19h**

Yves Yger débute un nouveau parcours de randonnée pédestre, entre Savoie et Pyrénées, à la découverte de lieux botaniques remarquables. Le prologue de cet itinéraire se joue au Musée de l'ours des cavernes. Par la voix et le geste, Yves Yger, raconte, dans ce spectacle, l'épopée du monde végétal et de sa relation avec les hommes.

Durée : 1h. Gratuit. Réservation conseillée.



*Yves Yger*

**« Poétique d'une estive », exposition photographique & vidéographique d'Alexis Bélar et Tomas Bozzato**

**Du 2 avril 2017 au 11 mars 2018**

« Poétique d'une estive » est une exposition photo et vidéo qui raconte l'Alpette, territoire du massif de Chartreuse. Deux artistes portent un regard documentaire et poétique sur ce paysage de montagne et les usages de ce lieu vivant où se croisent différents personnages.

En accès libre aux heures d'ouverture du musée.



*Poétique d'une estive*

**« Nuit Européenne des Musées »**

**Samedi 20 mai 2017 à 20h**

**En présence d'Alexis Bélar**

« Poétique d'une estive », médiation autour de l'exposition. Le public est invité à la rencontre de l'un des deux artistes à l'origine de cette exposition : Alexis Bélar, photographe de sensibilité naturaliste, passionné de montagne depuis son enfance.

Gratuit.

**Conférence « La prise du Château des Teppes en 1306 », par Gérard Martenon**

**Samedi 17 juin 2017 à 20h**

Gérard Martenon, de l'association Mémoire des Entremonts, propose une conférence inédite sur le patrimoine des Entremonts. La conférence se déroulera dans la salle audiovisuelle du musée.

Gratuit.

**Recensement citoyen**

**Qui ?**

Tout jeune Français qui a 16 ans.

**Quand ?**

Dans les 3 mois qui suivent sa date anniversaire.

Toutefois, si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

**Où ?**

En mairie, avec :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- Livret de famille à jour

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

**Pourquoi ?**

- Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Cette journée doit être accomplie après votre recensement, entre votre 16<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> anniversaire. Votre participation à la JDC est obligatoire, sauf si vous êtes atteint d'un handicap vous rendant définitivement inapte à y participer, sous réserve de justifier d'un certificat médical. Pour vous inscrire aux concours et examens de l'État (permis de conduire, BEP, baccalauréat, etc.), vous devez attester de votre participation à la JDC.
- Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeunes sur les listes électorales à ses 18 ans.



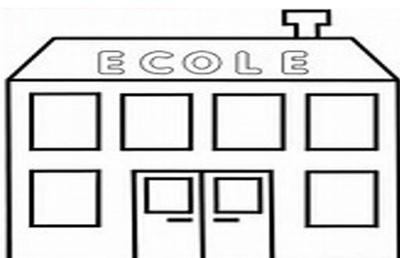
## Délivrance des cartes nationales d'identité

Depuis le 21 mars 2017, les cartes d'identité ne sont plus délivrées par les mairies. Au même titre que pour l'établissement d'un passeport, vous devrez vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil permettant de collecter les empreintes numérisées. (Chambéry, La Ravoire, Le Pont de Beauvoisin, Les Echelles, Montméliant...)

Pour toute information : [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)



## Inscriptions à l'école d'Entremont le Vieux



Vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant pour la rentrée scolaire 2017/2018. Sont concernés les enfants nés en 2014 et avant. Vous devez pour cela vous rendre en Mairie, muni d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, de votre livret de famille, et de votre pièce d'identité.

## Transports scolaires

Les inscriptions au transport scolaire s'effectueront du 20 avril 2017 au 15 juin 2017, depuis le site du Département :

<http://www.savoie.fr/>

Un numéro spécial est mis à la disposition des familles durant cette période, le 09 69 36 39 94 (appel non surtaxé)

Pour les élèves empruntant un circuit de transport scolaire ou une ligne régulière, la carte de transport sera envoyée directement aux familles, après paiement.



## Offre d'emploi



La Mairie d'Entremont-le-Vieux recherche pour des activités ponctuelles et/ou des remplacements une personne pour des travaux de ménage, d'entretien des locaux municipaux. Environ 13 h par semaine.

Merci de contacter la Mairie d'Entremont-le-Vieux. Tél : 04 79 65 82 48

### « Entremont le Vieux

#### Le conseil municipal vous informe... »

est édité par la mairie d'Entremont le Vieux.

Directeur de la  
publication :  
Jean-Paul CLARET

Responsable de la  
publication :  
Jacques D'HOOGHE

Comité de rédaction :  
Cellule communication

Tirage :  
400 exemplaires

### AGENDA

- |  |   |
|--|---|
| <b>Du 2 avril 2017 au 11 mars 2018</b> | Exposition « Poétique d'une estive<br>Au musée                    |
| <b>Lundi 8 mai 2017, 11h30</b>         | Cérémonie commémorative du 8 mai 1944<br>au monument aux morts    |
| <b>Samedi 20 mai 2017, 20h</b>         | Nuit Européenne des musées  |
| <b>Jeudi 15 juin 2017</b>              | Foire annuelle  |
| <b>Samedi 17 juin 2017</b>             | Conférence « La prise du château des<br>Teppes en 1306 » au musée |